

CONCOURS GÉNÉRAL

L'encombrement et l'avenir de la profession vétérinaire

de M. A. PEYTAVIN

par M. C. BRESSOU

M. PEYTAVIN présente, pour le concours général de 1954, sa thèse de Doctorat vétérinaire intitulée « *L'encombrement et l'avenir de la profession vétérinaire* ».

Ce travail apporte une très importante contribution à un problème de brûlante actualité. Il constitue, en effet, une originale enquête de démographie professionnelle relative à la pléthore professionnelle.

M. PEYTAVIN étudie d'abord et principalement la pratique rurale. Il montre que l'établissement d'une carte professionnelle, établie suivant les divisions administratives du pays ne montre qu'un aspect très incomplet du problème. Le cadre départemental est insuffisant pour expliquer l'économie agricole du pays; il faut, tantôt le déborder pour envisager une région économique, tantôt, au contraire, le diviser pour tenir compte des orientations différentes de la production animale.

Sur ces bases, M. PEYTAVIN a étudié l'évolution agricole et vétérinaire, au cours de ces 50 dernières années, de six départements très différents les uns des autres, choisis en des points divers représentant chacun des types très caractérisés de production animale : Finistère, Gers, Côte-d'Or, Vendée, Loiret, Charente.

Dans chacun d'eux, après avoir décrit leur géographie physique et économique, et étudié l'évolution des méthodes d'élevage et les débouchés commerciaux, il envisage, en fonction de ces données, ce qu'il appelle la « dynamique de la profession », mettant en relief l'illogisme de la répartition géographique des praticiens, l'importance du chef-lieu de canton, l'abandon des petites communes, la création de plus en plus fréquente d'associations familiales et d'ententes.

Poursuivant son enquête, il examine ensuite, en se basant sur les documents officiels, les débouchés qu'offrent, au jeune

diplômé, l'administration dans les Services sanitaires, dans l'Armée, dans les Services d'élevage de la France d'outre-mer.

Il termine enfin, par des réflexions fort pertinentes et au demeurant optimistes sur l'encombrement et l'avenir de la profession.

Ce travail, très personnel et fort original, a demandé un gros effort; il témoigne de réelles qualités de méthode, d'ordre, de jugement. Il dénote une personnalité très accusée et un esprit critique de bon aloi. Il est bien présenté.

C'est pourquoi je crois pouvoir le recommander très favorablement à la Commission du Concours général.

L'animal sauvage a-t-il le droit de vivre ?

de M. F. FIASSON

par M. C. BRESSOU

Sous ce titre très suggestif, notre confrère, actuellement inspecteur des Services de l'élevage à Madagascar, présente pour le Concours général de 1954 un véritable essai d'écologie des pays tropicaux. Il se propose de montrer que dans notre civilisation, l'homme tend à détruire un milieu naturel — plus spécialement la faune — qui conditionne la vie et qu'en la détruisant il court lui-même à sa perte.

Un premier chapitre est consacré à la destruction de la faune sauvage. Il contient de nombreux exemples de disparition d'espèces de mammifères ou d'oiseaux au cours des deux siècles passés, témoignant de l'érudition zoologique de l'auteur.

Le chapitre suivant examine les causes naturelles de la disparition de cette faune au cours des âges : cataclysmes naturels, bouleversements de la flore, stérilité du sol, grandes épizooties, parasitisme, disettes alimentaires, concurrences vitales et domination de certaines espèces sur d'autres.

Puis, c'est l'étude des causes de la destruction de la faune sauvage liées à l'Homme : chasse, culture et élevage, industries, parasitisme, excès de toutes sortes.

Dans un avant-dernier chapitre consacré aux raisons qui donnent à l'animal sauvage le droit de vivre, M. FIASSON montre que celles-ci ne sont pas seulement esthétiques et sentimentales, mais qu'elles sont aussi d'ordre scientifique et économique. L'animal et l'homme font partie du même biotope et le déséquilibre de celui-ci est préjudiciable à chacun d'eux.

En conclusion, l'auteur développe un programme rationnel de réserves et de pays nationaux, de protection de la nature, de réglementation de la chasse, etc.

A une époque où ces problèmes se posent avec une acuité particulière aux Services de l'élevage de la France d'outre-mer, il est utile que l'un des nôtres montre avec autorité notre incontestable compétence en la matière.

Ce manuscrit, où abondent les faits contrôlés et les suggestions originales, sera certainement examiné favorablement par le Comité des Récompenses.